

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

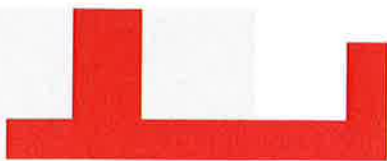
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 10554

Numéro SIREN : 662 000 512

Nom ou dénomination : INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC

Ce dépôt a été enregistré le 13/04/2018 sous le numéro de dépôt 10194



Ledouble

S.A. INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

22, rue Garnier - 92200 Neuilly sur Seine

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

Ledouble SAS – 8, rue Halévy – 75009 PARIS
Tél. 01 43 12 84 85 – E-mail info@ledouble.fr
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Paris
Société par actions simplifiée au capital de 514 400 €
RCS PARIS B 392 702 023 – TVA Intracommunautaire FR 50 392 702 023



Aux Actionnaires,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A. INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les valeurs mobilières de placement, inscrites à l'actif pour un montant net de 4 331 milliers d'euros au 30 septembre 2017, sont constituées d'actions de la société mère, comme indiqué dans le paragraphe « Valeurs mobilières de placement (VMP) » de l'annexe. Les opérations générées sur ce compte ont permis de dégager des produits nets sur cession d'un montant total de 88 milliers d'euros au 30 septembre 2017.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à apprécier l'exactitude des mouvements opérés sur ce compte au cours de l'exercice, ainsi que l'exhaustivité des produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement comptabilisés.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 8 mars 2018

LEDOUBLE SAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laure', followed by a period.

Laure COUTELLE

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2017	Net 30/09/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				247
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	58 996		58 996	66 682
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	4 330 930		4 330 930	865 924
Disponibilités	742 945		742 945	880 987
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 132 871		5 132 871	1 813 840
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 132 871		5 132 871	1 813 840
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2017	30/09/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	46 000	46 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 600	4 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	917 548	712 217
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	98 222	205 332
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 066 370	968 148
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 015	186
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 450 700	596 520
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 840	6 576
Dettes fiscales et sociales	3 993	60
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 603 954	242 350
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	4 066 501	845 692
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 132 871	1 813 840
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 066 501	845 692
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 015	186
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/09/2017	30/09/2016
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net		
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	9	18
Total I	9	18
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	9 987	7 114
Impôts, taxes et versements assimilés	7 328	277
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1	1
Total II	17 316	7 392
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-17 307	-7 374
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	50 710	114 327
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	883	238
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	88 011	165 403
Total V	139 604	279 968
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	66	18 902
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	66	18 902
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	139 538	261 067
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	122 231	253 693

Compte de résultat (suite)

	30/09/2017	30/09/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	24 009	48 361
Total des produits (I+III+V+VII)	139 613	279 987
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	41 392	74 655
BENEFICE OU PERTE	98 222	205 332
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	51 593	114 565
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		5 474

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA IGEC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 5 132 871 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 98 222 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Valeurs mobilières de placement (VMP)

La valeur brute des VMP est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les VMP sont constituées d'actions de la société mère.

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 58 996 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	58 996	58 996	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	58 996	58 996	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 46 000,00 Euro décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 46,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	46,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	46,00

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 066 501 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 015	1 015		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 840	6 840		
Dettes fiscales et sociales	3 993	3 993		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 054 653	4 054 653		
Produits constatés d'avance				
Total	4 066 501	4 066 501		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	2 450 700			

Charges à payer

	Montant
FRS FACT.NON PARVENUES	2 340
FRS FNP INTERCO GT	4 320
INT.COURUS A PAYER	1 015
CET	77
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	3 916
Total	11 668

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 994 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	98 222
+ Impôts sur les bénéfices	24 009
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	122 231
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	122 231

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	122 231	24 009	98 222
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés			
Résultat comptable	122 231	24 009	98 222

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2005, la société SA IGEC est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS GRANT THORNTON & ASSOCIES.

La société Grant Thornton & Associés est la tête de groupe d'intégration fiscale.

Le groupe fiscal est constitué pour l'exercice 2016/2017 de :

- Grant Thornton & Associés
- Grant Thornton
- Grant Thornton Conseil
- Grant Thornton Performance
- Grant Thornton Executive
- IGEC
- Grant Thornton Corporate Finance
- Tuillet Audit
- AEG Finances

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale (correspondant à la différence entre l'impôt payé par le groupe et la somme des impôts individuels) est imputable à la société Grant Thornton & Associés, société tête de groupe.

Une économie d'impôt peut être constatée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires.

L'impôt se présente comme suit :

- Impôt sur les sociétés du groupe fiscal au titre de l'exercice : 884 556 euros
- Intégration fiscale - produit : 8 150 euros

Impôt de IGEC en l'absence d'intégration fiscale : 24 009 euros.

IGEC : pas de déficit reportable.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : GRANT THORNTON & ASSOCIES

Forme : SAS

SIREN : 440726289

Au capital de : 25 530 650 Euro

Adresse du siège social :

29 RUE DU PONT

92 200 NEUILLY SUR SEINE

Société : I.G.E.C.

Exercice clos le : 30 septembre 2017

Durée : 12 mois

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT A L'ASSEMBLEE DU : 23 MARS 2018

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 98 221,59 euros de la manière suivante :

Au compte « Autres réserves », soit la somme de 98 221,59 euros

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE A L'ASSEMBLEE DU : 23 MARS 2018

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 98 221,59 euros de la manière suivante :

Au compte « Autres réserves », soit la somme de 98 221,59 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

ORIGINES

- 1 Report à nouveau antérieur.....
- 2 Résultat de l'exercice (dont résultat courant après impôts).....
- 3 Prélèvement sur les réserves.....

AFFECTATIONS

- 4 Affectation aux réserves.....
 - Réserve légale.....
 - Réserve spéciale de plus-value à long terme.....
 - Autres réserves.....
- 5 Dividendes.....
- 6 Autres répartitions.....
- 7 Report à nouveau.....

TOTAUX

	98 221,59 €
98 221,59 €	
98 221,59 €	98 221,59 €

Certifié conforme
Le Président Directeur Général
Pascal Leclerc

